

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Service des Impôts des Entreprises de RAMBOUILLET CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 2 RUE PASTEUR 78514 RAMBOUILLET CEDEX Téléphone : 01 34 94 16 17

Courriel: sie.rambouillet@dgfip.finances.gouv.fr Horaires d'ouverture: consultables sur impots.gouv.fr,

rubrique « contact » en bas de page

ou utilisez votre messagerie sécurisée dans votre

espace professionnel sur impots.gouv.fr

Référence à rappeler : 892296005 00010

SAS CL EVOLUTION

OBJET : Création de votre activité professionnelle Vos interlocuteurs auprès de la DGFiP. SIE de RAMBOUILLET CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 2 RUE PASTEUR 78514 RAMBOUILLET CEDEX

MBOUILLET CEDEX
6593-003455-0010



eco'pli 67 STRASBOURG PIC 31.12.20 CI1500

SAS CL EVOLUTION
27, RUE DU PERRAY EN YVELINES
7861D AUFFARGIS

Le 29 décembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous venez de créer votre activité professionnelle. Pour vous accompagner tout au long de la vie de votre entreprise, la DGFiP met à votre disposition un bouquet de services destinés à vous faciliter l'impôt :

- d'ores et déjà, vous trouverez ci-joint un mémento fiscal qui reprend les informations issues de votre déclaration d'activité auprès de votre centre de formalités des entreprises ainsi que vos options fiscales. Si vous souhaitez modifier ces informations, n'hésitez pas à nous contacter.
- sur le site impots.gouv.fr (rubrique « professionnel »), vous trouverez les réponses à vos principales questions, ainsi qu'une documentation adaptée à vos besoins. Le site impots.gouv.fr/portail/createur-entreprise vous permet d'accéder facilement aux livrets fiscaux, à des fiches pratiques et aux tutoriels vidéos concernant les principales démarches en ligne.
- retrouvez sur impots.gouv.fr toute l'information sur le prélèvement à la source (PAS), que vous soyez collecteur de PAS en tant qu'employeur (rubrique professionnel) ou que vous soyez travailleurs indépendants (rubrique particulier/gérer mon prélèvement à la source/je signale une modification de mes revenus/je débute une activité professionnelle).
- le site impots.gouv.fr vous permet également de créer et d'accéder à votre espace professionnel sécurisé. Nous vous conseillons de le créer dès maintenant. Cette démarche est simple et rapide.

À partir de cet espace, vous pourrez déclarer et payer sur internet la plupart des impôts de votre entreprise et bénéficierez de certains services (échanges et transmissions de documents avec vos services des impôts via la messagerie sécurisée, consultation de vos déclarations, avis de cotisation foncière des entreprises, paiements, gestion de vos comptes bancaires, obtention d'une attestation de régularité fiscale ou de résidence...).



Sachez que le Service des Impôts des Entreprises (SIE) de RAMBOUILLET est votre interlocuteur fiscal. Si vous souhaitez faire le point sur vos droits et obligations, il se tient à votre disposition pour vous apporter tous renseignements utiles : par messagerie électronique, téléphone, courrier ou sur rendez-vous. Nous vous recommandons d'utiliser la messagerie sécurisée de votre espace professionnel du site impots gouv.fr.

Enfin, pour finaliser votre dossier, je vous remercie de bien vouloir **compléter et renvoyer dans les 30 jours** à votre SIE (indiqué ci-dessus) le questionnaire joint à ce courrier. Celui-ci porte sur les locaux que vous utilisez pour les besoins de votre activité professionnelle et dont l'adresse est mentionnée au point 3 du questionnaire.

N'oubliez pas qu'en cas de déménagement ou de cessation de votre activité, vous devrez informer le même centre de formalités des entreprises (CFE) que lors de la création.

En espérant faciliter vos démarches, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Catherine FUSILLIER 01 34 94 16 54 sie.rambouillet@dgfip.finances.gouv.fr

Les dispositions des articles 39 et 40 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



MEMENTO FISCAL

| VOTRE ACTIVITE SIRET | 892296005 00010 | |
|---|---|---------------|
| Date de création | 15/12/2020 | |
| Forme juridique | Société par actions simplifiée (SAS) (code : 5710) | |
| Dénomination 24 | CL EVOLUTION | |
| Activité principale | Activités des sièges sociaux (code : 7010Z) | |
| Date de clôture de l'exercice | 31/03 | |
| Adresse de votre activité | 27, RUE DU PERRAY EN YVELINES 78610 AUFFARGIS | |
| VOS OBLIGATIONS FISCALES | | CONTRACTOR OF |
| TYPE D'IMPOT | REGIME D'IMPOSITION | SEATON SE |
| IS - Impôt sur les sociétés | RSI - Réel simplifié d'imposition Numéro (ROF) : IS1 | |
| TVA - Taxe sur la valeur ajoutée | RN - Réel normal Numéro (ROF) : TVA1 | |
| CFE - Cotisation foncière des entreprises | VLF* Numéro (ROF) : CFE1 | 5 |
| FPC - Formation professionnelle continue | - Numéro (ROF) : FPC1 | |
| TA - Taxe d'apprentissage | Numéro (ROF) : TA1 | įs. |
| CVAE - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises | REGDECLA - Régime de la déclaration Numéro (RGF) : CVAE1 | |

VOS SERVICES

RCM - Revenus de capitaux mobiliers

Votre n° de TVA intracommunautaire

Impots.gouv.fr

FR 76892296005

Service en ligne

Impots.gouv

Numéro (ROF): RCM1

Les entreprises ont l'obligation de télé-déclarer leur TVA et leur déclaration de résultats, de consulter en ligne leurs avis de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de télé-payer leurs principaux impôts (TVA, Impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires (TS), cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), cotisation foncière des entreprises (CFE), prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (RCM). Pour effectuer ces opérations en ligne, vous êtes invité à créer votre espace professionnel sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Votre espace professionnel, accessible à partir du site impots.gouv.fr, vous permet également de :

- vous informer et consulter la documentation fiscale, l'actualité fiscale et accéder aux sites des partenaires du ministère des finances et des comptes publics;
- consulter votre compte fiscal (message d'information, consultation des déclarations y compris celles de prélèvement à la source si vous êtes collecteur en tant qu'employeur, des avis de CFE et des paiements, gestion des comptes bancaires);
- déclarer la TVA, les déclarations de résultats, la CVAE, les RCM;
- payer la TVA, l'IS, la CFE, la CVAE, la TS, les RCM et la taxe foncière (TF);
- effectuer une demande de remboursement de crédit de TVA ou un remboursement de TVA pour les opérations effectuées dans d'autres Etats membres;



- obtenir une attestation fiscale en temps réel : les entreprises soumises à l'IS et assujetties à la TVA peuvent éditer directement à partir de leur espace professionnel l'attestation fiscale demandée pour les marchés publics.
- accéder à la messagerie sécurisée pour déposer une réclamation, signaler une difficulté, poser une question générale ou transmettre toute information ou document utiles à la gestion de votre dossier auprès du service compétent de l'administration fiscale et en suivre l'avancement.

Votre espace particulier, également accessible à partir du site impots.gouv.fr, vous permet notamment de :

- gérer vos acomptes de prélèvement à la source (service « Gérer mon prélèvement à la source », si vous exercez une activité indépendante. Vos acomptes seront ainsi ajustés à votre situation au plus vite. Vous pourrez choisir un paiement trimestriel de vos acomptes sur vos revenus d'activité. De même en cas de variation d'activité, vous pourrez demander le report d'une échéance sur le mois ou le trimestre suivant.

Centre Impôt Service: 0810 46 76 87**

Un service téléphonique est également à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

Votre Service des Impôts des Entreprises

SIE de RAMBOUILLET CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 2 RUE PASTEUR 78514 RAMBOUILLET CEDEX

Tél: 01 34 94 16 17. Courriel: sie.rambouillet@dgfip.finances.gouv.fr

^(*) VLF-Valeur locative foncière ou base minimale

^(**) Service 0,06 € / min + prix appel. Depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SAS CL EVOLUTION 27, RUE DU PERRAY EN YVELINES 78610 AUFFARGIS

Référence à rappeler : 892296005 00010 SAS CL EVOLUTION 27, RUE DU PERRAY EN YVELINES 78610 AUFFARGIS SIE de RAMBOUILLET CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 2 RUE PASTEUR 78514 RAMBOUILLET CEDEX



Date d'envoi: 29 décembre 2020

OBJET : Questionnaire relatif à l'activité professionnelle à retourner complété au SIE sous 30 jours

Veuillez trouver le questionnaire relatif à l'établissement dont les coordonnées figurent ci-dessous. Dès son activation, nous vous recommandons d'utiliser la messagerie sécurisée de votre espace professionnel du site impots.gouv.fr pour nous le retourner.

| 4 IDENTIFICATION DE VOTDE | ENTREPRISE : |
|---|---|
| 1 - IDENTIFICATION DE VOTRE | |
| Adresse courriel | contact@noecompta.fr |
| Téléphone portable | 20 50 40 00 50 |
| Téléphone fixe | 02 52 42 00 52 |
| Date effective de début d'activité | |
| Date de clôture du premier exercice | |
| 2 - VOTRE COMPTABLE | |
| Nom et adresse | |
| Téléphone et adresse courriel | * |
| Nom de l'organisme de gestion agréé | |
| 3 - CARACTERISTIQUES DES I | OCAUX AFFECTES A VOTRE ACTIVITE |
| Vous exercez votre activité à votre domicile et vous n'avez pas d'autre local à votre disposition | Dans l'affirmative, veuillez cocher la case et préciser le nombre de m2 occupés pour les besoins de l'activité exercée à votre domicile : m². Dans ce cas, vous êtes dispensé(e) de compléter les rubriques du cadre 3 ci-après et devez renseigner directement les rubriques « 4- DIVERS » et « 5- Autre ou compléments d'informations ». |
| Adresse du local | 27, RUE DU PERRAY EN YVELINES 78610 AUFFARGIS |
| Situation des locaux (bâtiment, étage) | |
| Numéro de lot dans la copropriété | |
| Précédent occupant | |
| Superficie totale des locaux en m² | |
| Détail (en m²) de l'affectation de la superficie à usage : - Professionnel - Industriel - Commercial - D'habitation | |
| Détail (en m²) de l'utilisation des surfaces à usage professionnel en ; - Magasin - Entrepôt - Bureaux - Autres à préciser | |



| Vous êtes : | |
|--|--|
| - Propriétaire | Dans l'affirmative, veuillez cocher la case |
| - Locataire | Dans l'affirmative, veuillez préciser le nom et l'adresse du propriétaire et joindre la copie du bail |
| - Sous locataire | Dans l'affirmative, veuillez préciser le nom du titulaire du bail et joindre le contrat de sous-location |
| - En domiciliation commerciale | Dans l'affirmative, veuillez préciser le nom et l'adresse du propriétaire, de la société hébergeante, et joindre la copie du contrat de domiciliation commerciale |
| - En domiciliation à titre gratuit | Dans l'affirmative, veuillez préciser le nom et l'adresse du propriétaire, le nom de la société hébergeante, et joindre le contrat ou la convention |
| Si vous partagez des locaux, veuillez indiquer le nom des autres locataires | |
| Vous disposez de places de parkings réservées exclusivement à l'exercice de votre activité professionnelle | Dans l'affirmative, veuillez cocher la case et indiquer de combien de places vous disposez et à quelle adresse si celle ci est différente de l'adresse de votre activité professionnelle |
| Si vous êtes loueur en meublé, précisez la nature du local loué : | Local d'habitation personnelle classé « meublé de tourisme » |
| | Local d'habitation personnelle loué meublé autre que ceux visés aux 1° et 2° de l'article 1459 du Code Général des Impôts |
| U U | Autre local loué meublé |
| 4 - DIVERS | |
| Votre société est une société de personnes souhaitant opter à l'impôt sur les sociétés. | ☐ Dans l'affirmative, veuillez impérativement joindre une lettre d'option |
| Vous êtes membre d'une SCM | Dans l'affirmative, veuillez indiquer le SIREN de la société, votre pourcentage de détention et la surface que vous occupez à titre privatif. |
| Vous êtes inscrit à la chambre des métiers et de l'artisanat. | Dans l'affirmative, veuillez cocher la case |
| 5 - AUTRE ou compléments d'i | nformations que vous jugez utile de préciser |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| 41 | |
| | 2 |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

*les données incomplètes ou erronées doivent être rectifiées

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Catherine FUSILLIER 01 34 94 16 54 sie.rambouillet@dgfip.finances.gouv.fr

6593-003455-4-5-00-016395

LES TÉLÉPROCÉDURES DES PROFESSIONNELS

CONSULTER VOTRE COMPTE FISCAL

TÉLÉDÉCLARER ET TÉLÉPAYER VOS PRINCIPAUX IMPÔTS

DEMANDER LE REMBOURSEMENT D'UN CRÉDIT DE TVA

TÉLÉTRANSMETTRE VOTRE DÉCLARATION DE RÉSULTATS

TÉLÉCHARGER DES ATTESTATIONS FISCALES

LES TÉLÉPROCÉDURES : UNE SOLUTION SIMPLE ET PRATIQUE

LES TÉLÉPROCÉDURES EN LIGNE SUR INTERNET (MODE EFI)

Elles vous permettent d'effectuer vous-même gratuitement les télédéclarations et les télérèglements de votre entreprise directement à partir du site www.impots.gouv.fr. Elles sont disponibles 7 jours/7 et 24h/24.

Lors de votre saisie, vous bénéficiez d'une aide en ligne et vos opérations sont confirmées immédiatement.

Sont disponibles en EFI:

- la télédéclaration de la TVA;
- la télédéclaration des acomptes et du solde de la CVAE ;
- le télérèglement de la TVA, de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur les salaires, des taxes foncières, de la contribution économique territoriale (CVAE et CFE), de l'IFER ainsi que leurs taxes annexes ;
- la télétransmission des demandes de remboursement de crédit de TVA;
- la délivrance d'attestations fiscales ;
- la télétransmission des demandes de remboursement de TVA supportée dans un autre État membre.

À partir du site www.impots.gouv.fr, vous avez également la possibilité de consulter votre compte fi scal qui vous permet d'avoir accès aux informations fiscales qui vous concernent (dernières déclarations, derniers paiements, suivi des demandes de remboursement de crédit de TVA).

Afin de pouvoir accéder à l'ensemble de ces services, vous devez, à partir de la rubrique des professionnels du site www.impots.gouv.fr, créer votre propre **espace abonné** puis adhérer aux services en ligne.

La rubrique « J'effectue mes démarches sur www.impots.gouv.fr dans mon espace abonné (mode EFI) » du site www.impots.gouv.fr vous guidera en vous expliquant simplement les différentes étapes à suivre.

CRÉATION ET UTILISATION DE L'ESPACE ABONNÉ

Pour créer votre espace abonné, vous avez deux possibilités :

- créer un espace abonné à partir de la saisie d'une adresse électronique et d'un mot de passe,
- créer un espace abonné en utilisant un **certificat numérique** préalablement obtenu auprès d'une autorité de certification privée.

Après avoir créé votre espace abonné, vous devez, pour pouvoir utiliser les services disponibles, adhérer à chacun des services dont vous pourriez avoir besoin.



Pour une meilleure utilisation de votre espace abonné, vous pouvez :

- créer dès à présent votre espace abonné et profiter de cette création pour anticiper l'ensemble de vos demandes d'adhésion aux services.

Toutes vos adhésions ayant été regroupées, vous gagnerez du temps lors de l'utilisation de ces nouveaux services.

Ex : En adhérant aujourd'hui au service « consulter le compte fiscal », vous aurez immédiatement accès à vos informations fiscales ;

Conseil : N'effectuez pas vos adhésions juste avant les dates limites d'échéance car un délai de validation est nécessaire.

Anticiper les paiements puisqu'ils ne seront prélevés qu'à l'échéance.

Vous éviterez ainsi les périodes d'affluence pour télédéclarer et télépayer (principalement 10 h-12 h/14 h-16h du 13 au 25 de chaque mois).

LES TÉLÉPROCÉDURES : UNE SOLUTION SIMPLE ET PRATIQUE

LES TÉLÉPROCÉDURES PAR ÉCHANGE DE FICHIERS (MODE EDI)

Elles permettent la transmission de fichiers contenant les données déclaratives ou de paiement de votre entreprise à l'administration.

La transmission est effectuée et gérée par le prestataire de comptabilité gestion de votre entreprise (expert-comptable, organisme de gestion agréé, association de gestion comptable...).

C'est donc votre interlocuteur habituel pour la comptabilité de votre entreprise qui se chargera de réaliser les formalités pour votre compte et vous informera du bon déroulement de ces transmissions, sans que vous ayez à intervenir.

Sont disponibles en EDI:

- la télétransmission des déclarations de résultats, des liasses fiscales et des déclarations n°1330 de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (procédure EDI-TDFC) ;
- la télédéclaration et le télérèglement de la TVA :
- la télétransmission des demandes de remboursement de crédit de TVA :
- le télépaiement de la CVAE, de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur les salaires.

Le prélèvement du paiement est dans tous les cas opéré à la date d'échéance.

LES TÉLÉPROCÉDURES DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE UTILISÉES DANS LES CAS SUIVANTS :

- •Télétransmission obligatoire pour toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés :
- des déclarations et règlements de TVA ainsi que des demandes de remboursement de crédit de TVA ;
- des paiements d'impôt sur les sociétés et de taxe sur les salaires ;
- des déclarations de résultats à compter des échéances de mai 2013 ;
- des déclarations n°1330-CVAE à compter des échéances de mai 2013 ;
- des paiements de CVAE (si le chiffre d'affaires de l'entreprise excède 500 000 €).

- Télétransmission obligatoire pour les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés :
- des déclarations et règlements de TVA ainsi que des demandes de remboursement de crédit de TVA si le chiffre d'affaires de l'entreprise excède 230 000 € ;
- des paiements de CVAE (si le chiffre d'affaires de l'entreprise excède 500 000 €) ;
- des déclarations de résultats pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 15 000 000 € et par les Organismes de Gestion Agréés pour les déclarations de leurs adhérents.
- L'obligation de transmission dématérialisée concerne également les demandes de remboursement de TVA supportée dans un autre État membre pour tous les assujettis établis en France.
- Pour le paiement de l'acompte de CFE et d'IFER au titre de 2013, les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 230 000 € doivent opter pour le télérèglement, le prélèvemenent à l'échéance ou le prélèvement mensuel.
- En matière de taxe foncière, l'utilisation du paiement direct en ligne ou du prélèvement à l'échéance ou mensuel est également obligatoire pour les paiements supérieurs à 30 000 €.

CETTE OBLIGATION EST ÉTENDUE À COMPTER DU 01/10/2013

À compter du 1er octobre 2013, les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés, dont le chiffre d'affaires excède 80 000 €, auront l'obligation de télédéclarer et de télérégler leur TVA et les taxes annexes ainsi que de télétransmettre les demandes de remboursement de crédit de TVA.

Ces entreprises auront également l'obligation d'utiliser le télérèglement, le prélèvement à l'échéance ou le prélèvement mensuel en matière de CFE-IFER. Cette dernière obligation s'appliquera également aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, quel que soit leur chiffre d'affaires.

À compter des échéances de mai 2014, les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires excède 80 000 € devront également transmettre de manière dématérialisée leurs déclarations de résultats et leur déclaration n°1330-CVAE.

VERS UNE OBLIGATION GÉNÉRALISÉE

À compter du 1_{er} octobre 2014, toutes les entreprises auront l'obligation de télétransmettre leurs déclarations et paiements de TVA.

Toutes les entreprises devront également acquitter la CFE, l'IFER et leurs taxes annexes par télérèglement, prélèvement à l'échéance ou prélèvement mensuel.

La télétransmission de la déclaration de résultats sera obligatoire pour l'ensemble des entreprises à compter de l'échéance de mai 2015.

CONTACTS

Retrouvez toutes les informations utiles sur : IMPOTS.GOUV.FR / Rubrique PROFESSIONNELS

Vous pouvez également contacter :

Le service d'assistance Téléprocédures pour les questions d'ordre technique du lundi au vendredi de 8 h à 19 h 30 par courriel à partir d'impots.gouv.fr/rubrique professionnels ou au 0810 006 882 (prix d'un appel local),

Pour les **Téléprocédures de manière générale** : Le centre « Impôts-service» pour les questions d'ordre général de 8 h à 22 h du lundi au vendredi et de 9 h à 19 h le samedi au **0810 46 76 87 (prix d'un appei local).**

Le correspondant Téléprocédures de votre département dont les coordonnées figurent sur www.impots.gouv.fr (Contacts > Professionnels : vos correspondants spécialisés).

